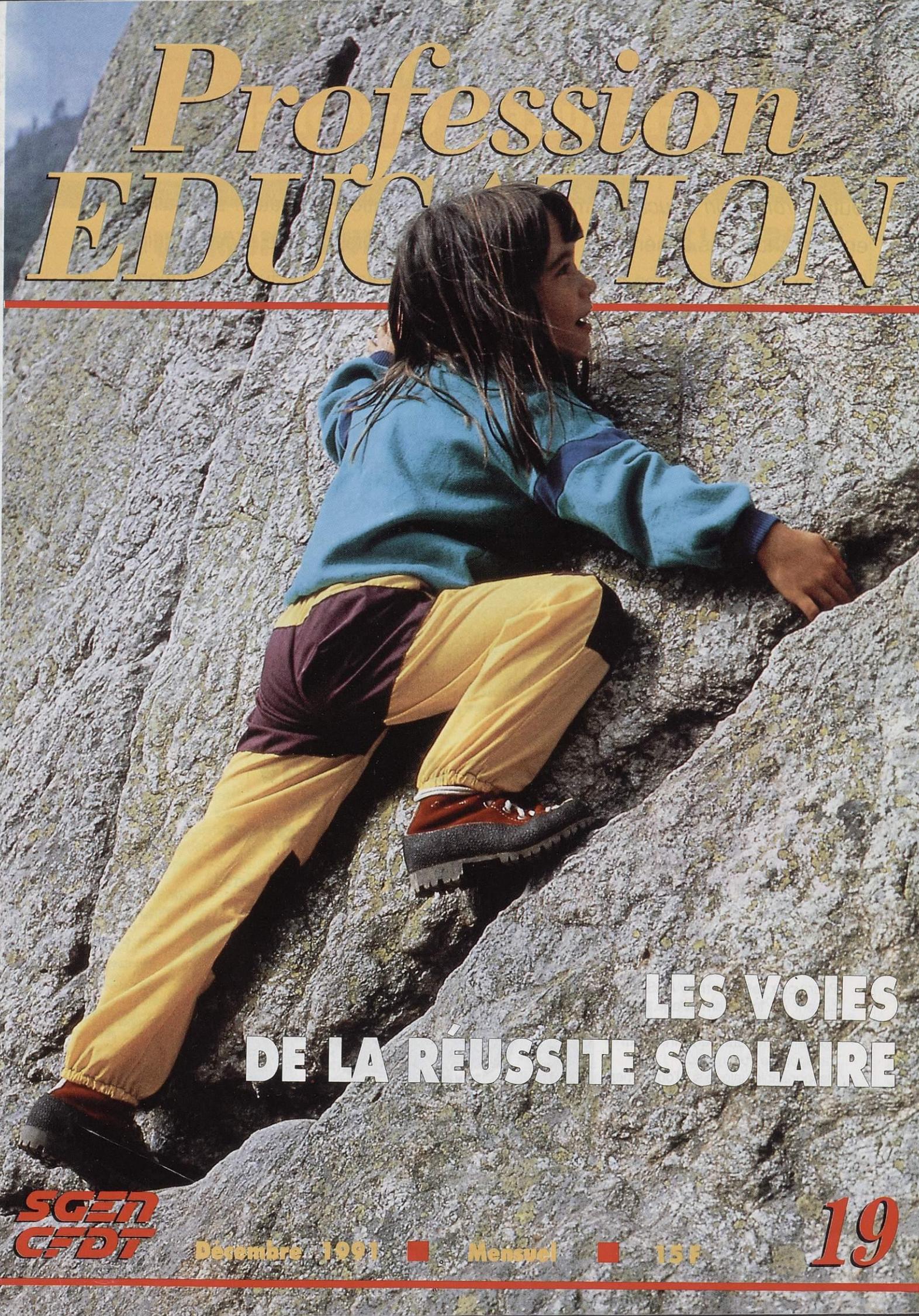


Profession EDUCATION



LES VOIES
DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

SCEN
CFDT

Décembre 1991 ■ Mensuel ■ 15 F

19

RECEVEZ-VOUS VOTRE BULLETIN CATEGORIEL ?

Outre *Profession Education*, mensuel envoyé à tous les adhérents, le Sgen-CFDT édite des bulletins spécifiques à certaines catégories de personnels.

Recevez-vous celui qui vous concerne ? Faute de quoi, signalez-le à votre syndicat local.

Voici la liste des bulletins de catégorie : Agir Atoss, conseillers

d'orientation, instituteur spécialisé, inspecteurs, retraité, *Eden* (équipe de direction de l'Education nationale, ex-PDA), enseignant d'EPS, CE/CPE, enseignement agricole, MI-SE,

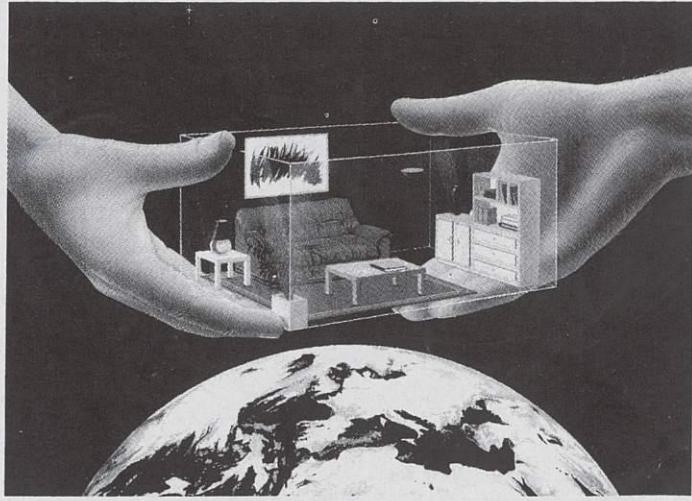
L'atout maître (pour les formateurs en IUFM), étudiants et stagiaires d'IUFM, personnels de bibliothèques.

Campus (destiné aux adhérents de l'enseignement supérieur) est diffusé par abonnement.



**AGS déménage
tout le monde
aux quatre coins
de la terre.**

DEVIS GRATUIT



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances. Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44
Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Brest

Tél. : 98 41 50 11

Dinan

Tél. : 96 39 32 92

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71

26 60 54

Martinique

Tél. : (596) 50 05 15

50 05 16

Guyane

Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72

43 41 77

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

61 17 29

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

28 23 70

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-

Pierre-et-Miquelon

NEGOCIATION SUR L'APPRENTISSAGE

UN MOIS POUR CONCLURE

La négociation sur l'apprentissage doit se terminer le 7 janvier.

D'ores et déjà, l'amélioration de la rémunération des apprentis est acquise. Ce qui, d'après le rapport Greffe, devrait concerter 350 000 jeunes, d'ici cinq ans.

Les partenaires sociaux (syndicats de salariés et représentants patronaux) devaient conclure la négociation sur l'apprentissage le 11 décembre. Ils ne conclueront que le 7 janvier. Mais beaucoup d'événements interfèrent en ce moment avec ce dossier : décisions du gouvernement de fin septembre 1991 ; rencontre entre Jospin et les partenaires sociaux pour discuter de l'élargissement du partenariat Ecole-Entreprise ; rapport Greffe sur l'alternance et l'apprentissage, enfin rendu du public ; table ronde, après la négociation sur l'apprentissage. Le débat sur la complémentarité ou la concurrence entre l'entreprise et l'Education nationale est posé. Au delà de la question du rôle de chacun dans la maîtrise des formations.

LES REPONSES
DU CNPF

Rappelons que l'apprentissage est une forme d'éducation alternée sous contrat de travail particulier. Quelques chiffres : le pourcentage des apprentis, par rapport au total des jeunes en formation professionnelle, était de 22,4 % en 1980-1981, 20,9 % en 1985-1986, 22,4 % en 1987-1988 et 23,1 % en 1990-1991.

Le rapport Greffe envisage, un passage, en cinq ans, de 230 000 à 350 000 jeunes concernés.

Les réponses du CNPF sur deux thèmes de la négocia-



L'apprentissage sera étendu au métiers industriels et aux grandes entreprises.

tion, conception et pratique de l'apprentissage, prennent en compte les propositions de la CFDT. La Confédération demande des améliorations et reste vigilante sur le sort des apprentis. Il y a aussi une amélioration substantielle de leur rémunération. Le Sgen-CFDT approuve l'extension de l'apprentissage à d'autres types de métiers, industriels par exemple, et aux grandes en-

treprises, au-delà des PME et du secteur de l'artisanat. Sur l'extension au delà du BEP, le Sgen-CFDT préfère améliorer d'abord l'apprentissage au niveau V, vérifions par la pratique que le patronat ne cherche pas à se désengager de ce niveau de formation. Débat que nous souhaitons poursuivre dans la CFDT

François Queval.

SOMMAIRE

3	EDITORIAL ACTUALITE Le Mois
3	Négociations sur l'apprentissage
4/5	Changer le collège : un calendrier, des moyens
8	Réforme du lycée La seconde pervertie
6/7	EN DIRECT NPE : Les cycles en petite vitesse

9/13	DOSSIER Les voies de la réussite scolaire
14	INTERNATIONAL Une adhésion en question
15	COURRIER/PA METIER
16	François, caméraman
17	Brèves catégorielles
18	L'INVITE Jean-Luc Einaudi

Couverture : Chappaz/Vandystadt

EDITO

L'AFFRONT

Dans un sinistre catalogue de cinquante mesures destinées à "réglé le problème de l'immigration", le Front national préconise l'instauration de "centres d'hébergement surveillés" ou encore l'abrogation de lois "liberticides" qui interdisent la discrimination et la haine en raison de l'origine ou de l'appartenance à une ethnie. Concernant l'école, le FN veut mettre en place des quotas d'immigrés par classe et réviser les manuels scolaires pour en "bannir les incessantes références cosmopolites".

Nous savons depuis longtemps que le Front national est raciste, xénophobe. Les mesures qu'il met en avant rappellent l'époque de Vichy. Ceux et celles qui ont parlé de "charters", d'"invasion", d'"odeurs" ont, en utilisant le même registre, légitimé un tel programme. En tant que syndicalistes, nous devons nous battre sans relâche contre le racisme et défendre la démocratie. C'est ce que nous ferons avec toute la CFDT, et bien d'autres organisations, en manifestant à Paris le 25 janvier 1992.

Pour tuer le racisme, il faut faire reculer les inégalités, le chômage et l'exclusion qui alimentent les thèses de l'extrême droite. Et en tant qu'éducateurs, nous devons redoubler d'énergie pour assurer une formation civique à tous les jeunes, basée sur l'exercice des libertés, les droits de l'Homme et la démocratie.

Jean-Michel Boullier

LE MOIS

EN BREF

ACTION COMMUNE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le 18 novembre 1991, les organisations syndicales des personnels de lycée professionnel (Sgen-CFDT, Unsen-CGT, Snetaa-Fen) se sont réunies, suite à la Convention nationale du 12 octobre, à Paris. Pour poursuivre et amplifier l'action commune, les trois organisations ont appelé les personnels de LP, Ses (section d'éducation spécialisée), Erea (école régionale d'enseignement adapté) à une semaine d'action du 2 au 6 décembre, se traduisant par :

- la tenue d'assemblées générales, pour débattre et aboutir à une motion revendicative ;
- la mise en œuvre d'une consultation sur les points fondamentaux du statut ;
- l'adoption en conseil d'administration d'une motion (un exemple type a été envoyé dans les établissements) ;
- des demandes d'audiences formulées en commun auprès du recteur et du président du conseil régional, soutenues par des délégations de personnels.

L'amélioration du statut des PLP, l'enjeu de société qui constitue l'avenir de la formation professionnelle initiale publique, nécessitent la création du rapport de force le plus élevé possible.

DÉLOCALISATION

Encore un coup médiatique d'Edith Cresson : envoyer les fonctionnaires parisiens en province ! Ni la CFDT, ni le Sgen n'ont peur de la décentralisation. Mais comme l'a déclaré Alain Chupin, secrétaire national de la confédération, "Un sujet aussi important mérite des objectifs clairement affirmés, des études prospectives, une concertation des personnels concernés." Rien de tout cela n'a été conduit. Les personnels et leurs organisations syndicales sont mis devant le fait accompli.

Dans notre champ professionnel, sont concernés l'AEFE (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger), le Cemagref, le Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), le CNPD, le Cned, l'Onisep. Le Sgen-CFDT est attentif au sort qui sera fait aux personnels concernés. Il dénonce l'arbitraire et le secret, dignes d'un autre âge, qui président à cette opération.

APRES LES PROPOSITIONS DU CNP

UN CALENDRIER ET DES MOYENS

Suppression du brevet, refonte de l'évaluation, création de mini-collèges, technologie pour tous... Les propositions novatrices du Conseil national des programmes pour les collèges méritent le débat. En voici point par point une présentation, accompagnée des remarques du Sgen-CFDT. Restera ensuite à peser sur les décisions que prendra Lionel Jospin. Pas question, en effet, de vider le rapport de son contenu !

Le Conseil national des programmes (CNP) a le mérite de proposer un ensemble cohérent de mesures pour mieux prendre en charge les élèves. On peut regretter que le chapitre sur les disciplines, de qualité inégale, enlève de la force à l'économie générale du texte. Pour ce qui est des décisions que prendra Lionel Jospin, le Sgen-CFDT ne cautionnera pas une démarche qui viderait le rapport de son contenu. Il demande au ministre un calendrier, des moyens en parallèle, après une consultation des personnels. Immédiatement, le Sgen-CFDT invite ses adhérents à prendre part au débat, en contactant le syndicat local.

FORMATION

CNP : Il est indispensable que les IUFM forment les enseignants au lien entre objectifs généraux et objectifs disciplinaires.

Sgen-CFDT : La formation initiale doit être axée sur le travail en équipe et la gestion des groupes hétérogènes. Les futurs enseignants doivent maîtriser une

discipline et être capables d'intervenir sur un champ disciplinaire, en pratiquant une pédagogie différenciée. Ces compétences ne s'improvisent pas. La formation continue doit permettre d'assumer les tâches nouvelles.

MINI-COLLEGES

CNP : Il convient d'instituer dans les établissements importants des mini-collèges de quatre à six classes, unités pédagogiques bénéficiant d'une certaine marge d'autonomie. Par ailleurs, chaque discipline du collège est coordonnée par un professeur doyen.

Sgen-CFDT : La création de mini-collèges peut faciliter le travail en équipe, la plupart des personnels n'exerçant que dans une de ces unités.

Il faut veiller à ce que ces

...

SUIVI ET EVALUATION

CNP : Le système du "suivi scolaire" est généralement insuffisant. Il faut donc repenser l'évaluation dans une démarche pédagogique d'ensemble plus objective et plus précise.

Sgen-CFDT : L'évaluation est indispensable mais ne doit pas donner le sentiment que



Bénichou/REA

POUR CHANGER LE COLLEGE

de l'actuel brevet a toujours été revendiquée par le Sgen-CFDT. Créer un nouvel instrument certifiant l'atteinte des objectifs fondamentaux est cohérent avec l'idée d'évaluation. Quant au dossier documentaire sur une profession ou un métier, il faut en alléger le contenu et en repenser sa conception. Le projet personnel doit se construire progressivement.

MAITRISE DU FRANCAIS

CNP : Permettre à tous les élèves de maîtriser la langue française comme outil de la communication écrite ou orale.

Sgen-CFDT : La maîtrise du français est la base de la réussite. Privilégier le travail

sur les textes sans dissocier activités de lecture et d'écriture, diversifier les types d'écrits, relier les apprentissages grammaticaux aux productions nécessaires bien

les six heures hebdomadaires fixées par le CNP. L'heure hebdomadaire proposée aux enseignants de français, pour intervenir aux côtés de collègues d'autres disciplines, requiert un travail d'équipe suivi.

TECHNOLOGIE POUR TOUS

CNP : Donner à la technologie une finalité de découverte de la variété et de la valeur des activités techniques favorisant le développement personnel et la carrière future.

Il faut définir les compétences attendues et fixer des objectifs évaluables, définir la démarche du projet technique autour d'une pratique de multi-projets. Concrètement, deux heures en groupe d'initiation à la

technologie et à la physique en sixième et cinquième en lien avec des ateliers ; trois heures de technologie pour tous en quatrième et trois à cinq heures en troisième.

Sgen-CFDT : La valorisation

de la technologie pour tous encourage les jeunes à faire le choix positif d'une orientation vers la technique et le professionnel. Les propositions visant à différencier progressivement sciences et techniques, au fur et à mesure de la scolarité, sont cohérentes avec le vécu des jeunes, leur appréhension de la réalité. Elles ne doivent pas conduire, comme ce fut le cas avec la suppression de la physique-chimie, à des diminutions de potentiel enseignant devant les élèves. En quatrième/troisième, les enseignements de sciences physiques et de technologie autour du projet technique, devront être clairement différenciés.

CNP : Les classes technologiques ont permis une évolution majeure.

Sgen-CFDT : Les personnels impliqués dans ces classes ont une expérience du travail en équipe, une réflexion sur l'aide aux élèves en difficulté. Appuyons-nous sur ces acquis pour développer la technologie pour tous avant de supprimer ces classes.

UNE OU DEUX LANGUES ?

CNP : Mieux vaudrait envisager des possibilités d'étude d'une seconde langue à l'entrée au lycée.

Sgen-CFDT : Une langue vivante obligatoire au collège peut aboutir au monopole de l'anglais. Rendre obligatoire une seconde langue n'est pas sérieux pour certains élèves qui rencontrent déjà des difficultés avec une première langue et d'autres disciplines. Mais le passage à l'option ne doit pas signifier baisse des moyens. Il faut constituer des "bassins de langues" offrant un large choix à tous, et cela, dès la sixième.

Michel Debon et François Queval

EN BREF

RIFIFI DANS LES IUFM

Parti des ex-Enna (Ecoles normales nationales d'apprentissage, formant les professeurs de lycée professionnel), le mouvement des étudiants et stagiaires des IUFM s'étend maintenant à ceux du second degré "ex-CPR" et, dans une certaine mesure, aux étudiants de première année : dans la plupart des IUFM, en effet, les allocataires n'avaient pas encore perçu, fin novembre, la moindre somme d'argent. Les étudiants et les stagiaires dénoncent l'improvisation, les conditions matérielles, la surcharge de travail, le défaut d'encadrement, le manque d'information. Dans une lettre ouverte adressée au ministre, le Sgen-CFDT demande le paiement immédiat des allocations, le rétablissement de l'Iso (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) à taux plein pour les stagiaires du second degré, le remboursement des frais engagés (en particulier les frais de déplacement) et l'application de l'accord passé avec les stagiaires PLP. Dans la même lettre, le Sgen-CFDT demande, pour le mémoire professionnel, "des aménagements négociés sur place en fonction des situations locales". De telles modifications ne doivent en aucun cas remettre en cause la partie professionnelle de la formation. Le Sgen-CFDT ne se reconnaît donc nullement dans la plate-forme de FO, et n'a pas appelé au rassemblement, fort limité, du 4 décembre à Paris. Cela ne l'empêche pas d'agir.

MANTES-LA-JOLIE : EN GREVE

Au 10 décembre, une grève totale affectait depuis cinq jours tous les établissements du Val-Fourré à Mantes-La-Jolie (Yvelines), et s'étendait à d'autres établissements du secteur. Un mouvement de colère provoqué par des violences répétées, notamment à l'encontre des personnels. L'école subit, là encore, le contre-coup du malaise des banlieues. Il reste que la sécurité des personnes et des biens doit être assurée et que les Zep doivent pouvoir remplir leur mission éducative. Des personnels en nombre suffisant, travaillant en lien étroit avec les responsables locaux sont la condition d'une amélioration durable de la situation.

EN DIRECT

EN BREF

CONTRACEPTION :
ETATS GENERAUX

Les états généraux pour le respect du droit à l'avortement et à la contraception se tiendront les 18 et 19 janvier 1992 à Paris, à la Sorbonne. Ce rassemblement est organisé à l'initiative d'un collectif d'associations dont font notamment partie la CFDT, la Fen et le Mouvement français pour le planning familial.

A PARIS, TRAVAILLER
NE PAIE PLUS

Le Sgen-CFDT de Paris a organisé un rassemblement devant le rectorat sur le thème "Travailler ne paie plus". Salaires non versés aux instituteurs suppléants ou titulaires nouvellement installés (ou réinstallés après disponibilité, mutation, congé parental...) ; promotions non payées, six mois après le changement d'échelon ; indemnités non attribuées... la situation est particulièrement mauvaise à Paris... mais pas spécialement satisfaisante ailleurs. Reçue rue de Grenelle le 29 novembre, la fédération s'est entendue dire que les versements de salaires intervenaient maintenant plus régulièrement, excepté dans l'académie de Paris. Selon le ministère, il faudrait tout de même attendre encore plusieurs années pour que la mise en place des systèmes informatiques produise son plein effet.

CLAUDE PINOTEAU
EST MORT

Tous ceux qui ont connu Claude Pinoteau ont appris, avec une grande tristesse, son décès le 12 novembre dernier, à l'âge de soixante-cinq ans. Claude Pinoteau a, de 1955 à 1977, marqué l'histoire du Sgen-CFDT dans deux domaines : la formation syndicale et les questions socio-pédagogiques. Il fut responsable du premier degré. Son nom restera à jamais associé aux avancées de notre organisation en ce qui concerne la rénovation pédagogique. Claude Pinoteau a été une cheville ouvrière du syndicalisme de proposition, d'action et de transformation que préconise le Sgen-CFDT. Homme discret, dévoué, il a aussi laissé à jamais une trace par ses qualités humaines. Le Sgen-CFDT présente ses condoléances à sa famille et à tous ses amis.

L'ECOLE PRIMAIRE AU RYTHME

LES CYCLES
EN PETITE VITESSE

Généralisée dans tous les départements depuis la rentrée, la "nouvelle politique à l'école" rencontre, sur le terrain, de sérieuses difficultés

Manque d'information, de formation, d'outils méthodologiques... les instituteurs se plaignent de leur dénuement face à une réforme qui organise, désormais, la scolarité en cycles d'apprentissage. Un objectif que beaucoup d'enseignants doutent de pouvoir atteindre, faute de mesures pour accompagner leurs efforts.

Je vois bien ce qu'il faudrait faire mais comment ? On nous envoie tout nu, sans outils, sans formation, appliquer la réforme." La réaction de Michel, instituteur à Poisy, résume bien le sentiment général des enseignants. Depuis la rentrée, ceux-ci mettent en œuvre la "nouvelle politique à l'école" (NPE), expérimentée l'an dernier dans trente-trois départements pilotes. Un "roadage" dont les leçons - à peine tirées - n'ont pu, faute de temps, servir lors de la généralisation de la réforme.

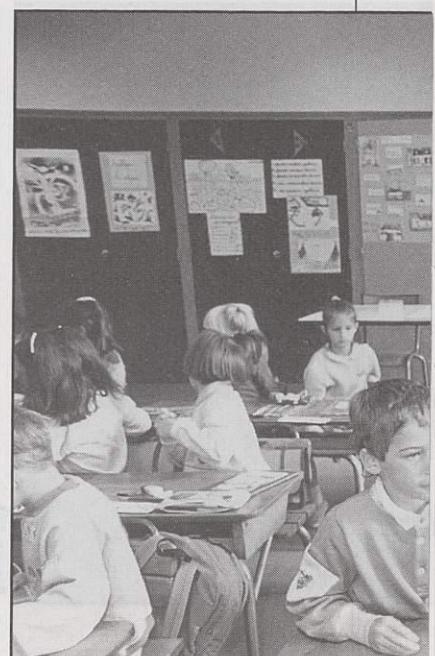
Réforme ? Au ministère, on préfère parler de profonde réorganisation de l'école : la scolarité est désormais organisée en cycles (1) pour assurer la continuité des apprentissages et respecter la diversité des rythmes d'acquisition des enfants. A cet effet, l'horaire des disciplines devient variable, dans une fourchette limitée. Le redoublement disparaît. Charge aux enseignants, invités à travailler en équipe et, d'ici janvier prochain, à élaborer un projet d'école, de mettre en œuvre des

types d'organisation répondant à ces objectifs. "A eux de trouver des solutions à l'échelle de leur école", dit-on encore rue de Grenelle. La corbeille du ministère n'est cependant pas tout à fait vide : une heure de concertation hebdomadaire a été accordée aux instituteurs. Et une brochure sur les objectifs à atteindre en fin de cycles a été envoyée à toutes les écoles, fin juin.

L'IMPRESSION
DE PATAUGER

D'autres outils devraient suivre : un recueil de réponses concrètes aux questions soulevées par la NPE ; une brochure sur le projet d'école (janvier 1992) ; enfin, un livret scolaire devrait permettre d'évaluer les acquis de chaque élève tout au long de sa scolarité... à partir de la rentrée 1992.

En attendant, les enseignants ont l'impression de patauger. "On a mis la charue avant les bœufs", constate l'un d'eux. Cette précipitation, sur laquelle le ministère est aujourd'hui re-



DE LA NOUVELLE POLITIQUE A L'ECOLE

toutes les écoles pour favoriser l'élaboration des projets. "Mais si certains inspecteurs ont aidé les équipes à approfondir leur travail, d'autres ont cassé les volontés, par des interventions négatives", explique Elisabeth.

A Talloires (Haute-Savoie), l'équipe de circonscription a créé, dès le printemps dernier, un "groupe ressources" avec des instituteurs volontaires. "Il faudra faire un répertoire des outils existants, aider les équipes à en produire d'autres et les valoriser", prévoit M. Zermatt. Car pour cet inspecteur, "Le nœud de la NPE, c'est l'évaluation. Les enseignants ne peuvent pas remédier à des situations sans les avoir analysées. Les aider consiste d'abord à leur donner des critères et des outils d'évaluation. Il faut également les convaincre que ce qui leur est demandé est à leur portée car ils manquent généralement de confiance en eux-mêmes. Les instituteurs réalisent déjà beaucoup de choses qui vont dans le sens de la NPE. Il faut s'appuyer sur ces initiatives -petites ou grandes- pour aller plus loin."

Une démarche qui gagnerait à être généralisée. Cela passe évidemment par des formateurs... formés. Or, les plans départementaux de formation ne sont pas encore au diapason de la NPE : "bouclés" au printemps dernier, ils ont trop souvent subi un "ravalement de façade" où derrière le vernis des titres, bien des stages sont répétés à l'identique. Ce n'est pas le cas partout. Dans le Pas-de-Calais, un observatoire départemental a été créé pour analyser les stages proposés et reléchir aux réponses les plus adaptées. Partout, la formule des stages d'école répond à cet

exigence. Les moyens suivront-ils ? On peut en douter car le recrutement de milliers de suppléants éventuels et d'instituteurs directement envoyés sur le terrain nécessitera de mettre en place des formations d'urgence. Autant de moins pour la formation continue...

DES DECHARGES DE
SERVICE INSUFFISANTES

Animation, impulsion... dans ce domaine, les moyens attribués à l'école influent également sur les événements. Or, les décharges de services sont insuffisantes, voire inexistantes pour les petites écoles. Autre exigence des enseignants : le temps de concertation. C'est quand l'équipe se soude de plus en plus autour de son projet que la demande est forte. Car à quoi bon se concerter lorsqu'on ne fait rien en commun ? Quant aux programmes, dont la refonte est prévue pour 1994, un consensus existe pour réclamer leur allègement. Les instituteurs se heurtent aussi à des effectifs parfois chargés et à des locaux souvent inadaptés. Insuffisance des moyens matériels, financiers... dans beaucoup d'écoles, la vieille machine à alcool rend encore de bons et loyaux services. Et à l'heure où le ministère se donne plusieurs années pour réussir la NPE, il faudra bien, faute de mieux, que ces machines tiennent. Il sera plus difficile d'en faire autant avec les enseignants, sans répondre à leurs attentes.

Thierry Mestre
(1) Cycle des apprentissages premiers : pte, moyenne et gde sections de maternelle ; apprentissages fondamentaux : gde section, CP et CE1 ; approfondissements : CE2, CM1 et CM2.

REFORME DU LYCEE

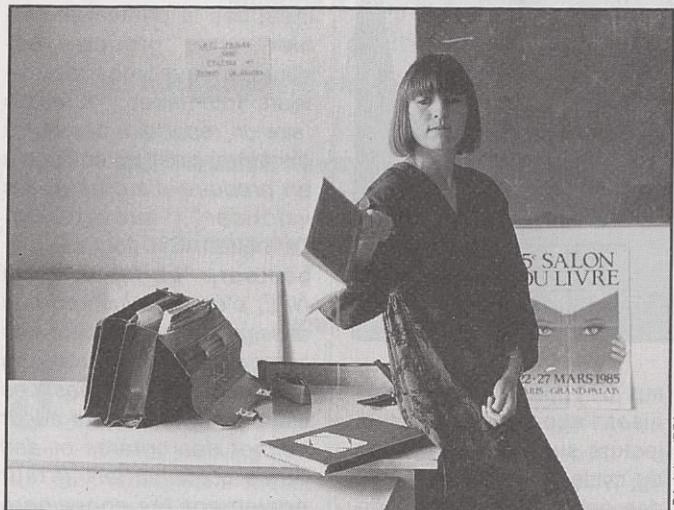
LA CLASSE DE SECONDE PERVERTIE

Zéro pointé : au dernier Conseil supérieur de l'Education, L. Jospin n'a recueilli aucune voix favorable au texte organisant la classe de seconde. Cédant aux lobbies disciplinaires, le ministre a perverti l'objectif initial d'une seconde indifférenciée. Session de rattrapage le 19 décembre.

Le Conseil supérieur de l'Education (CSE) s'est prononcé le 28 novembre dernier, sur l'arrêté organisant le fonctionnement de la classe de seconde générale et technologique : 0 voix pour, 11 contre (Snes, Snesup, Snetaa, FO, Snalc...), 13 absences (FCPE, CGT...) et 17 refus de vote (Sgen-CFDT, Fep-CFDT, Fen, Peep...).

Par ce vote, le Sgen-CFDT a signifié à Lionel Jospin qu'il n'acceptera pas un pervertissement de la réforme. En effet, sur deux points essentiels, le ministère propose des remises en cause inacceptables du projet initial. Concernant les modules, le texte impose, de fait, trois-quarts d'heure en moyenne hebdomadaire par élève dans chacune des quatre disciplines : maths, français, histoire-géographie et langue vivante 1. Seule possibilité de souplesse par rapport au fonctionnement actuel : une distribution de ces trois heures variable d'une semaine à l'autre. Où sont les modules permettant un soutien ou une aide méthodologique individualisés ? Seront-ils autre chose que des compléments disciplinaires obligatoires ?

Aussi grave, la deuxième modification du texte : l'option "technique des systèmes automatisés" (TSA) est intégrée aux enseignements communs, en alternative à la biologie. Argument officiel : les élèves pourront continuer à suivre à la fois les enseignements de TSA,



Bénichou/REA

Les modules permettant le soutien et l'aide méthodologique individualisés risquent de se réduire à des compléments disciplinaires obligatoires.

de productique et de LV2, en respectant la règle des deux options et deux seulement, c'est-à-dire sans alourdir l'horaire des élèves. Alors que le texte affirme le principe de l'accès de tout élève de seconde à toute série de première, quel que soit son choix d'options en seconde, cette alternative réintroduit les filières : biologie en seconde puis en première et l'élève se retrouve en S ; TSA en seconde puis technologie industrielle en première et il se retrouve en E.

On comprend, après un tel recul du ministre, que les associations de spécialistes réclament l'accès au tronc commun de leur discipline. Aujourd'hui, l'Apses (association des professeurs de sciences économiques et sociales), demain d'autres, tentées par une démarche

de lobby disciplinaire : car si le ministère a cédé pour l'option TSA, pourquoi pas pour les autres ? Ces concessions aux partisans du statu quo ou des secondes différencieront n'ont pas entamé le front du refus.

LE DOUBLE LANGAGE DU SNE

Le Snes a un double langage : d'un côté, il fait de la prose sur la concertation et les nouvelles tâches dans le métier ; de l'autre, il anime le front des mécontents, en lançant une grève des copies et des notes contre la réforme des lycées, les propositions du CNP sur le collège et les IUFM. De son côté, le Sgen-CFDT n'admet pas qu'un groupe de pression remette en cause une réforme longuement concertée, point par point. Il

s'est déclaré favorable aux principes pédagogiques qui sous-tendent la réforme Jospin : déhiérarchisation des voies, pédagogie différenciée lors des modules ; allègement des programmes et horaires des disciplines ; arrêt de l'empilement des connaissances. Le Sgen-CFDT a rencontré Lionel Jospin, le 11 décembre, pour lui dire qu'il ne transigerait pas sur les modules et sur l'option TSA. La réponse du ministre -maintien de TSA en tronc commun, attente sur les modules- est inacceptable. Le Sgen-CFDT ne soutiendra pas une réforme pervertie. Réponse définitive de L. Jospin le 19 décembre.

UNE REFORME MAL PARTIE

De plus, la réforme se met en place dans des conditions précaires : pas de formation au fonctionnement en modules dans les plans de formation académique ; manque d'information aux enseignants ; renseignements tardifs aux familles et aux élèves de troisième ; absence de garanties sur les modalités et les critères d'orientation en fin de seconde.

Pour la rentrée en seconde en 1992, des moyens importants doivent être dégagés d'urgence pour former et informer. C'est le sens de la revendication du Sgen-CFDT d'une heure dégagée dans le service des enseignants, pour la concertation et l'élaboration de projets. A cet effet, le Sgen-CFDT propose à tous les personnels enseignants de lycée de mener une action d'auto-réduction d'une heure sur le temps de service, coordonnée au plan régional et national.

Jean-François Dupont et Colette Marlin

LES VOIES DE LA REUSSITE



L'ÉCOLE EN MUTATION

**Un collège dans lequel un projet aboutit
à la disparition de l'orientation en
fin de cinquième, un lycée professionnel
qui propose des moyens concrets
pour une alternance réussie, des classes
d'intégration pour les handicapés.**

**Autant d'exemples qui illustrent le rôle
de l'Ecole pour la réussite des jeunes.**

**Une Ecole en pleine mutation, dans
laquelle les adhérents du Sgen-CFDT
jouent un rôle moteur. Dossier
coordonné par Jean-François Rossard.**

LES VOIES DE LA REUSSITE

UN DIPLÔME POUR TOUS LES JEUNES

Le slogan "80 % d'une classe d'âge au niveau du bac" a fait prendre conscience de la nécessité d'une formation plus longue pour beaucoup plus de jeunes. Mais une question reste sans réponse : que deviennent les 20 % restants ?



En 1988, le Sgen-CFDT avait mené une campagne sur le thème "Echec à l'échec". Une action toujours nécessaire.

Un certain nombre de jeunes sont victimes de l'exclusion sociale, économique, culturelle ou familiale. Un phénomène qui se traduit souvent par une exclusion à l'Ecole. Doit-on s'en accomoder ? Le patronat met en doute les capacités de l'Education nationale en matière de formation professionnelle des jeunes et, au sein de la CFDT, des interrogations pointent parfois.

Le Sgen-CFDT n'a pas la même approche. Il estime que le système éducatif doit amener tous les jeunes à un diplôme reconnu (niveau CAP/BEP minimum). C'est un élément de la réussite. Ce n'est pas le seul. Qu'est-ce que la réussite sans formation à la citoyenneté, sans valorisation

des capacités, des goûts de chacun ? Qui répondra à ces besoins sinon l'école ? En mai 1992, aura lieu le quatrième congrès de la fédération des Sgen-CFDT, à Nancy. L'un des textes proposés à la discussion, et que vos syndicats locaux ont reçu début décembre, a pour titre : "Une politique éducative pour la réussite de tous les jeunes".

L'ALTERNANCE UN ENJEU ESSENTIEL

Après avoir constaté ce qu'est la réussite - pour l'école, pour la société, pour l'élève - ce texte fait plusieurs propositions quant à l'articulation entre finalités, objectifs, contenus et structures au collège et quant à l'immédiat post-bac.

Jean-François Rossard

Ces deux sujets, d'actualité brûlante, doivent être abordés en cohérence avec la mise en place des cycles à l'école primaire et nos propositions du congrès de Marseille (1989) pour les lycées. Le texte réaffirme aussi la volonté d'une meilleure décentralisation qui permette aux personnels de prendre localement des décisions. Il précise également les positions du Sgen-CFDT sur l'alternance. "Un des enjeux essentiels des dix années à venir réside dans la capacité du système éducatif à diversifier la formation des jeunes, à l'ouvrir à d'autres acquisitions dont il ne peut être le seul dispensateur, pour construire un projet global d'éducation. L'alternance, sous statut scolaire, des lieux et des pratiques est, à cet égard, un outil essentiel".

Le dossier que nous ouvrons ici n'a pas pour ambition de faire le tour de la question mais de l'illustrer. Un peu partout, en France, souvent sous l'impulsion d'adhérents du Sgen-CFDT, se mettent en place d'autres pratiques, qui préfigurent ce que sera le système éducatif du XXI^e siècle. Car l'école bouge. Avec modestie ou avec ambition, de nombreuses initiatives prennent corps. Le Sgen-CFDT est au cœur de cette transformation. Pour la réussite de tous les jeunes.

L a Cité des Sciences, un beau voyage de fin d'année, organisé avec des parents et financé par des soirées-spectacles ?

Christian : Non ! Le résultat de deux ans de travail avec une classe suivie depuis son entrée au collège par un prof de français, un prof d'EPS et la documentaliste. Le poids de l'orientation en fin de cinquième nous a conduits tout naturellement à une activité ciblée sur la connaissance des métiers et de l'entreprise, en liaison avec le comité local pour l'emploi de Sélestat.

Donc une expérience qui se renouvelle ?

Marie : Ce n'est plus une expérience, c'est le fonctionnement normal d'un cycle (1). Deux heures par semaine, notre équipe prend en charge une classe en ateliers. A l'entrée en sixième, nous consacrons une semaine à l'évaluation des pré-requis de chacun et nous les familiarisons, peu à peu, à des pratiques d'auto-évaluation. L'objectif est essentiellement de donner des outils méthodologiques et de développer des pratiques



LES VOIES DE LA REUSSITE

HÉTÉROGÈNES, FIERS DE L'ÊTRE

Christian, Marie et Claire enseignent au collège de Chatenois, près de Sélestat, dans le Bas-Rhin. Trois jours durant, pendant les congés de Toussaint, ils préparent la venue de leur classe de cinquième à la Cité des Sciences et de l'Industrie, à Paris. L'aboutissement d'un projet centré, depuis 1986, sur la découverte des métiers et de l'entreprise.

d'autonomie. En cinquième, les élèves ont un projet collectif à réaliser. Ainsi, en 1987, ils ont ainsi participé à "l'Aventure des métiers", organisée à Strasbourg. Pendant une semaine, la classe a défendu son dossier "Anthropoénergéticien". Il s'agissait d'inventer un métier de l'an 2 000. Les élèves ont imaginé une profession où "l'on traitait de l'homme avant qu'il ne soit malade, en alliant tourisme, environnement et santé à partir de la réalité locale : valorisation touristique et renaissance du thermalisme." Et ils ont gagné le premier prix, un voyage à la Villette, en avion ! Une exposition a circulé dans les établissements de la région.

C'est donc un travail interdisciplinaire ?

Claire : Interdisciplinarité et suivi individualisé sont au départ de ce que nous avons entrepris il y a dix ans avec une classe de sixième faible !

C'était la condition pour nous laisser agir. Depuis, toutes les classes du cycle d'observation du collège sont devenues complètement

pour la totalité des classes des deux cycles en 1992. Christian : Progressivement, les élèves ont pris en charge leur propre évaluation. La classe élit quatre délégués, chacun responsable d'un groupe avec lequel ils rédigent des fiches individuelles d'évaluation à l'intention du conseil de classe.

Quel est le rôle des parents ?

Marie : Ils font la rentrée avec nous et leurs enfants pendant une journée. Ils connaissent les grilles, les tests et les commentent. Ils viennent chercher le bulletin trimestriel, s'organisent entre eux pour se rendre au collège et sollicitent "ceux qu'on ne voit jamais".

Cette implication est certainement l'aspect le plus positif. En dix ans, la familiarité des parents avec l'établissement est devenue la norme pour toutes les classes de sixième.

Que devient l'enseignement de vos disciplines ?

Claire : Mon ambition est de développer les compétences de communication de mes élèves. Les activités de lecture sont à la base des ateliers :

grâce au travail d'équipe, j'ai pu utiliser des outils comme les logiciels d'entraînement à la lecture, et développer le traitement d'interviews et d'enquêtes.

Marie : Le travail en équipe m'a permis de construire des outils pour la recherche documentaire, le travail autonome et l'orientation. J'ai pu, en tant que documentaliste, faire fonctionner un club lecture qui gère avec moi le centre de documentation et d'information (CDI).

Christian : Je ne me suis jamais senti concerné par les objectifs traditionnels attribués à l'EPS : servir de souffre-douleur, développer

les performances sportives des élèves. Je suis peu identifié comme prof d'EPS par les élèves qui me voient intervenir en informatique, en vidéo, en théâtre... Ce qui m'intéresse, c'est le développement de l'investissement personnel au sein du groupe.

Comment voyez-vous votre collège dans les changements annoncés ?

Claire : En juin 1991, les élèves de cinquième n'ont pas été orientés et ils sont tous

passés dans des quatrièmes hétérogènes. C'est plus le résultat de dix ans d'histoire que celui de la suppression du palier de cinquième. Il n'y a ici ni quatrième, ni troisième techno. Ne sont en Ses, à Sélestat, que ceux qui le demandent et les élèves en grande difficulté sont intégrés dans les classes. C'est le consensus général d'un petit collège rural. Les élèves faibles de quatrième et troisième suivent déjà des stages en entreprise d'une semaine. Tous devraient s'en voir proposer maintenant.

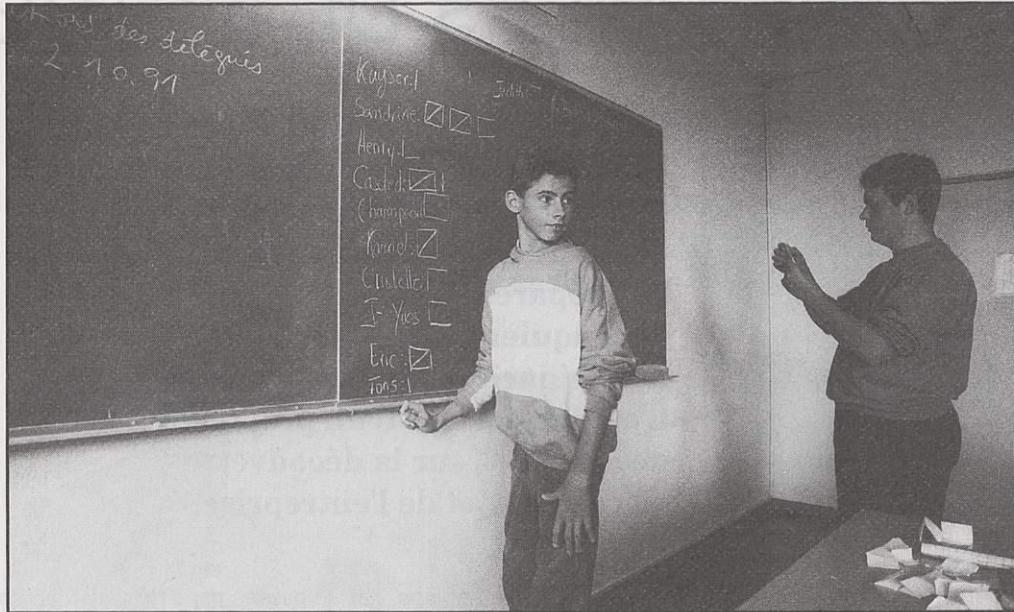
Marie : La fin de l'orientation en cinquième permettra de moins centrer nos projets sur l'activité professionnelle. Maintenant, notre objectif est plus l'acquisition par les élèves de repères utiles, avec une dimension technologique très concrète, avant les choix de fin de troisième.

Propos recueillis par Liliane Campens

(1) Au collège, la scolarité est organisée en deux cycles :

- un cycle d'observation (sixième, cinquième);
- un cycle d'orientation (quatrième, troisième).

L'ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ



P. Bader

Election des délégués des élèves : pour ce premier vote, le cérémonial a son importance...éducative.

Conseillère d'éducation au collège Guettard à Etampes (91), Myriam Merlin travaille sur la formation des délégués-élèves. Pour cette adhérente du Sgen-CFDT, l'école de la réussite est celle qui forme aussi des citoyens autonomes.

ALTERNANCE

Pour la section Sgen-CFDT du lycée professionnel Ferdinand Buisson d'Ermond (95), "L'alternance s'inscrit comme la sous-traitance d'une partie de la formation des jeunes à un partenaire qui dispose de conditions d'apprentissage en vraie grandeur." Mais les contacts avec les entreprises, pour les séquences éducatives et les périodes en milieu professionnel des "bac pro", ne sont pas toujours faciles. Difficulté à trouver des entreprises qui conviennent, des tuteurs compétents. Difficultés d'adaptation du stagiaire. D'où l'initiative de la section Sgen-CFDT de l'établissement qui a élaboré plusieurs moyens, permettant à chaque formation de disposer d'un réservoir d'entreprises compétentes et travaillant en partenariat complet :

- fichier informatique pour chacune des formations, répertoriant les activités, la taille, le secteur d'intervention, les tu-

teurs potentiels, les matériels de chaque entreprise ;

- orientation de l'élève vers le lieu de stage, en fonction de son profil ;
- fourniture d'un livret de formation, géré par le jeune et son tuteur, décrivant les objectifs visés, les secteurs d'activité dans lesquels l'élève peut intervenir.
- visites de l'entreprise lors de chaque séquence, par un binôme enseignant pratique/général ;
- fiche standard d'évaluation pour juger du volume du travail confié, du rôle du formateur, du tuteur et de la volonté de coopération de l'entreprise ;
- classement des entreprises, en fonction de leurs aptitudes...

En dehors des stages, les expositions, les journées "portes ouvertes", les lignes téléphoniques directes avec les ateliers entretiennent un contact étroit avec les entreprises.

Un élève, ce n'est pas qu'une tête et un torse dépassant au-dessus d'une table. Un élève, c'est un individu qui doit être pris en considération, en tant que tel. Il a une famille, des problèmes, des joies, ... Il passe au collège près de quarante heures par semaine. C'est l'un des lieux de sa vie. Y réussir, c'est sans doute y obtenir de bons résultats scolaires. Mais ce n'est pas que cela. C'est aussi apprendre à vivre dans une communauté hétérogène, à assumer ses droits et ses devoirs. C'est apprendre à devenir citoyen.

DES PROFESSIONS DE FOI

En tant que conseillère d'éducation, j'attache une grande importance à l'élection des délégués et à leur formation. C'est la première fois qu'ils votent, qu'ils vont élire des camarades chargés de les représenter. Lorsque tous les délégués sont élus, je les réunis, pour préparer les élections au conseil d'administra-

tion. La Principale explique le rôle du conseil d'administration, des élus. Etre délégué représente un engagement sérieux qui demande du travail. Je suis très attachée à tout le cérémonial qui entoure l'élection. Une fois leur candidature déposée, les candidats rédigent leur profession de foi, qui sera affichée (ça ne marche pas toujours!). Le jour de l'élection, les sixièmes et les cinquièmes tiendront le bureau de vote, avec isoloir, urne, contrôle des cartes scolaires, signature des listes d'émargement, dépouillement ...

La formation des délégués est primordiale. A cet effet, ils se retrouvent une fois par mois. Chaque réunion est annoncée par voie d'affiche, avec l'ordre du jour. Un élève préside, un secrétaire de séance note. Les conclusions sont diffusées à toute la communauté scolaire. Au cours de ces réunions, les délégués apprennent à préparer un conseil de classe. Nous faisons toujours, ensuite, un bilan que nous rendons public. Certains profs

LES VOIES DE LA REUSSITE

n'apprécient pas trop d'ailleurs ! Ils ont l'impression d'être jugés. Avec les quatrièmes et troisièmes, nous travaillons sur des bulletins scolaires anonymes d'un autre collège. L'appréciation générale est cachée, les élèves doivent en rédiger une autre. L'objectif est de montrer que les notes ne sont pas le seul élément qui entre en compte pour évaluer le travail. Les séances de formation ont aussi pour rôle d'apprendre aux élèves à ne pas se faire "envoyer dans les cordes" par un prof un peu vindicatif.

S'EXPRIMER EN PUBLIC

Les délégués doivent savoir être efficaces : comment définir des objectifs, mettre en œuvre une stratégie, formuler des questions, respecter l'autre et faire partager son point de vue. Des compétences que vise leur formation. Je prévois pour l'année prochaine un stage de deux jours, à l'extérieur du collège, pour tous les délégués, avec des animateurs qui les feront travailler sur la prise de parole, la rédaction d'affiche, qui pratiqueront des jeux de rôle avec eux...

Dans mon collège, environ le quart des élèves entrant en sixième quittera l'établissement en ayant été, une année au moins, délégué de classe. Outre cette activité, qui représente une part importante de mon travail, je participe à la réalisation du carnaval et d'une soirée cabaret.

Ces moments forts de la vie scolaire permettent de créer un autre climat dans l'établissement. Ils sont aussi l'occasion pour des jeunes en difficulté de se valoriser auprès de leurs profs ou de leurs copains, de montrer leur savoir-faire. Réussir à l'école, pour un jeune, c'est aussi cela.

Propos recueillis
par Jean-François Rossard

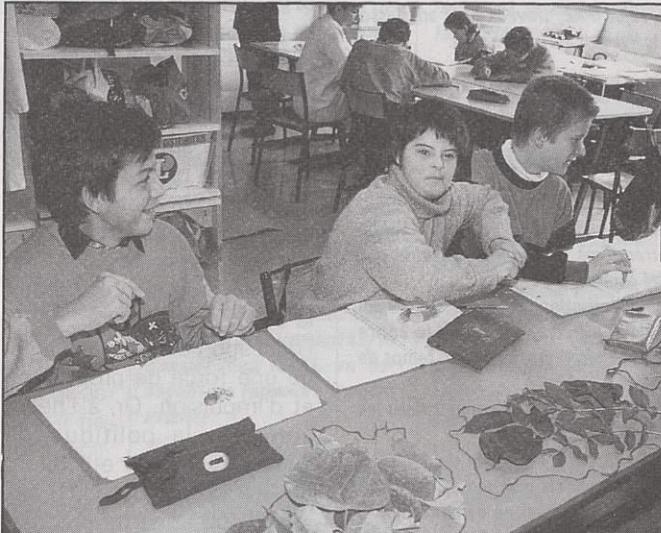
DES CLIS POUR LES HANDICAPÉS

Deux circulaires viennent de modifier les modalités d'intégration des enfants handicapés à l'école primaire. La création des classes d'intégration scolaire (Clis) doit permettre d'améliorer l'accueil de ces enfants.

Les nouvelles orientations pour l'école primaire offrent un cadre favorable à une plus grande intégration des élèves en difficulté ou handicapés. En effet, la mise en place des cycles, la pédagogie différenciée, l'adaptation de l'enseignement aux rythmes des enfants devraient permettre à ceux-ci d'y trouver une meilleure place. Des classes spécialisées restent néanmoins nécessaires pour permettre la scolarisation d'enfants parfois lourdement handicapés. Mais il convenait de définir le rôle et les objectifs de ces classes pour qu'elles ne soient pas, comme trop souvent dans le passé, des classes ségrégatives.

Sont ainsi créées les classes d'intégration scolaire (Clis) (1). La Clis fait partie intégrante de l'école, dont le projet pédagogique prend explicitement en compte l'intégration collective et individuelle des élèves handicapés. Il est donc nécessaire que l'ensemble des enseignants de l'école soient partie prenante de ce projet et en soient avisés lors du mouvement des personnels.

Les Clis accueillent des enfants dont le handicap est reconnu par une commission de l'Education spéciale (CCPE ou CDES) et qui peuvent être suivis par des intervenants spécialisés extérieurs à l'Education nationale. Ces classes sont réparties en quatre catégories : Clis 1 pour enfants atteints d'un handicap mental ; Clis 2 pour handicap



Les classes d'intégration scolaire seront spécialisées selon le handicap des enfants concernés.

auditif ; Clis 3 pour handicap visuel et Clis 4 pour handicap physique. Leur effectif est limité à douze et les maîtres sont des enseignants spécialisés. Chaque admission doit faire l'objet d'un projet individuel d'intégration qui sera évalué et adapté tous les ans, en lien avec les parents et les partenaires médico-sociaux.

LES CLASSES DE PERFECTIONNEMENT

Les classes de perfectionnement sont transformées en Clis 1 et certains élèves, non handicapés, n'y auront plus leur place. Ils devront donc être accueillis dans les classes ordinaires, avec des aides particulières qui sont encore à définir pour ceux qui rencon-

tront le plus de difficultés. Des postes de maîtres itinérants spécialisés seront créés. Leur action doit porter sur le soutien pédagogique aux enfants handicapés totalement intégrés en classe ordinaire. Ils se différencieront des membres des réseaux d'aides spécialisés qui travaillent auprès des élèves en difficulté, non porteurs de handicap. Un problème subsiste : le suivi de ces enfants, après l'école primaire. Au ministère, on ne semble pas avoir pris conscience qu'il est nécessaire de mettre en place des moyens pour poursuivre l'intégration !

Sylviane Travaglini

(1) Circulaire du 18 novembre 1991. A paraître au BO.

EN BREF

EDUCATION A LA PAIX

Les 6, 7 et 8 juin 1992, se tiendra à Paris, au siège de l'Unesco, le congrès international des enseignants pour la paix. Le thème central en sera "compréhension internationale, éducation à la paix, droits de l'enfant". Un projet de solidarité est également prévu avec les enfants victimes des conflits au Proche et Moyen-orient. Le Sgen-CFDT s'associe à la préparation de cette initiative. Les contributions sur le sujet (PAE, travaux faits en classe etc.) seront les bienvenues.

AUDIENCE CHEZ ALAIN VIVIEN

Le Sgen-CFDT a été reçu par Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Les points suivants ont été abordés :

- la valorisation des compétences acquises à l'étranger, dans le cadre d'une limitation effective du temps de séjour ;
- la situation des personnels dans les pays en état de crise ;
- l'application anormale de la CSG à des personnels résidant à l'étranger, alors que ceux-ci ne bénéficient pas de la couverture sociale française ;
- la titularisation des personnels non titulaires.

Sur les trois premiers points, les discussions doivent être reprises. Quant au quatrième, rien de satisfaisant n'a été obtenu !

AIDE A LA YUGOSLAVIE

Chacun est conscient de la complexité du conflit entre la Croatie et la Serbie, resté à l'état latent durant de nombreuses années. Mais l'attentisme ambiant, voire le déficit d'émotion sont troublants. Il est indispensable que, face aux accords de paix bafoués les uns après les autres, l'Europe soit capable de peser pour l'arrêt des combats et des destructions.

Dans l'immédiat, la CFDT ouvre une souscription publique en vue d'une aide humanitaire aux victimes : dons au CCP CFDT 283-24 T, mention "Solidarité Yougoslavie". Elle prend contact avec la CES (Confédération européenne des syndicats), afin que celle-ci prenne une initiative pour réclamer un cessez-le-feu et un règlement politique du conflit.

ACTION SYNDICALE

UNE ADHESION EN QUESTION

Peser sur les choix européens, développer des relations avec les pays de l'Est et du Tiers-Monde... des nécessités pour le syndicalisme CFDT.

A cet effet, le Sgen doit-il adhérer à une internationale professionnelle ?

Jean-Michel Boullier, secrétaire général, répond par l'affirmative.

En quoi l'adhésion à une organisation internationale professionnelle est-elle aujourd'hui souhaitable ?

Nous devons d'abord peser davantage sur les décisions qui seront prises au niveau européen, en matière d'éducation. Si le renforcement des compétences des instances européennes aboutit, le syndicalisme européen de l'éducation doit être davantage une force de proposition et d'impulsion. Or, à l'heure actuelle, la politique du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) (1), auquel nous appartenons, est élaborée par trois organisations internationales professionnelles. D'où la nécessité d'adhérer à l'une d'entre elles.

Une affiliation internationale permettrait aussi de développer des relations de solidarité avec les syndicats indépendants des pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec les organisations des pays du Tiers-Monde.

Le conseil fédéral du Sgen-CFDT propose l'affiliation au Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE). Pour quelles raisons ?

Le SPIE est l'une des organisations professionnelles mondiales qui coopèrent avec la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à laquelle la CFDT a adhéré en 1989 (1).



L'adhésion du Sgen-CFDT au Secrétariat professionnel international de l'Enseignement (SPIE) sera l'un des enjeux du prochain congrès fédéral, en mai 1992, à Nancy. Ici, la place Stanislas.

Quatre vingt dix-huit syndicats venant de soixante dix pays en font partie. Le SPIE est implanté dans la quasi totalité des pays de la CEE, de l'AELE (Association européenne de libre échange), de l'Europe centrale et orientale, mais aussi au Sénégal, en Tunisie, au Niger, au Bénin, au Zimbabwe, au Japon, en Malaisie, en Inde, aux USA, au Mexique, en Argentine... Le SPIE revendique 8,5 millions de membres. Deux organisations françaises y sont déjà affiliées : la Fen et la Fnec-FO. Ses objectifs sont la défense des droits de l'Homme, la formation syndicale dans les pays en voie de développement, la prise en charge des problèmes de société comme le désarmement, le Sida, la défense des services publics, le développement d'une politique de l'éducation incluant l'ouver-

ture au monde de l'entreprise, l'importance de la formation continue....

Le SPIE paraît l'organisation la plus proche des options que nous défendons, tant par son implantation que par ses objectifs et son type de syndicalisme. Le débat est lancé. Nous y reviendrons.

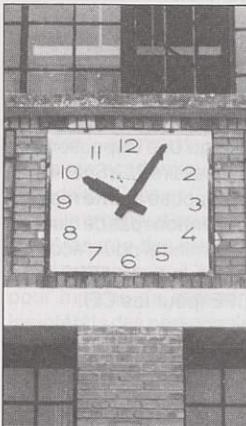
Propos recueillis par Jean-François Rossard

(1) En dehors du SPIE et de la CSME (Confédération syndicale mondiale des enseignants, affiliée à la CMT d'obédience chrétienne), il existe deux autres organisations internationales professionnelles : la Fise (regroupant surtout des organisations communistes de l'Europe de l'Est) et la Cmope (à laquelle appartiennent des syndicats de diverses orientations).

PROFESSEUR EN ANGLETERRE

Suite au dossier sur l'Europe de l'Education (Profession Education n°18), un professeur anglais nous fait part de l'organisation du service des enseignants d'outre-Manche.

Professeur dans un établissement secondaire de la banlieue londonnaise, à forte population émigrée, populaire mais non défavorisée, j'ai un emploi du temps très chargé, comme celui de mes collègues partout en Angleterre.



L'enseignement, proprement dit, totalise pour moi trente et une séquences de trente cinq minutes, pour huit groupes de la sixième à la terminale.

Les groupes sont des groupes de niveau interclasses d'une trentaine d'élèves. Je suis tutrice d'un groupe de trente élèves, équivalent d'une classe, réuni seulement pour quelques cours et activités. J'exerce mon activité de tutorat deux fois par semaine, de 9 h 10 à 9 h 15, pour contrôler les cahiers de texte et de correspondance des élèves.

M.G.

Pendant deux séquences de trente cinq minutes, je réunis mon groupe pour un cours d'instruction civique et de sensibilisation aux problèmes de société (sida, environnement, etc...).

J'assure, pour ces élèves, la liaison entre les professeurs et les parents concernant les retards, l'absentéisme, la discipline. Enfin, je coordonne la rédaction du bulletin de fin d'année et présente un bilan d'appréciation, nécessairement positive. J'aide les élèves à établir leur propre bilan. Je dois être présente dans mon établissement cinq jours par semaine, de 8 h 30 à 15 h 30 (avec une interruption d'une heure pour déjeuner). Je peux être amenée, une à trois fois par semaine, dans mes moments libres, à remplacer les professeurs absents dans n'importe quelle matière. Il s'agit alors d'une surveillance de devoirs que le professeur absent a transmis.

Une fois par semaine, je surveille la récréation (soit vingt minutes), une autre fois, la sortie de l'établissement (vingt minutes aussi).

Mon salaire est équivalent à celui d'un certifié débutant. Je suis promue à l'ancienneté. Je peux aussi être candidate à une responsabilité plus importante, soit dans mon département (les langues), soit pour les activités de tutorat, soit pour les activités administratives ou même pour la détermination des contenus et programmes (circulaires).

M.G.

VITESSE ET PRÉCIPITATION



A propos de l'article "Vitesse et précipitation" (Profession Education n°18) consacré à la rentrée à l'IUFM de Lyon, (...) je suis très surprise de constater que l'enseignement technique et professionnel n'est pas mentionné dans l'article, que l'auteur parle du choc de deux cultures, qu'il ne semble même pas avoir découvert ce que beaucoup d'universitaires ont appris grâce aux IUFM : l'existence des concours PLP2 (professeur de lycée professionnel). Je m'étonne que l'article ne pose même pas la question de la prise en compte par l'IUFM de la spécificité de la formation d'enseignants dont les compétences sont et doivent être différentes de celles des professeurs d'école, de collège et de lycée (cf. connaissance de l'entreprise et des pédagogies fondées sur l'alternance par exemple), sans pour autant négliger le rapprochement avec les premier et second degré (...).

Les préoccupations, les inquiétudes de mes collègues sont bien au-delà de l'amertume et de la déresponsabilisation citées dans l'arti-

cle. En ce qui concerne la formation des PLP dans les IUFM, j'attends un article documenté et qui pose les questions de fond sur ce problème. C'est le minimum que puisse faire un syndicat dont je croyais avoir compris les préoccupations en ce qui concerne les 180 000 jeunes exclus sans diplôme du système éducatif.

Sylvette Layat (69)

L'absence dans l'article de toute référence aux problèmes de formation des futurs professeurs de lycée professionnel n'est évidemment pas un acte délibéré. Réalisé rapidement, au dernier moment, ce reportage pêche, en effet, des carences que vous soulignez. Comme quoi, il ne faut pas confondre "vitesse et précipitation". Profession Education reviendra évidemment sur le dossier des IUFM, en essayant de répondre à votre attente.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard

SECRETAIRE DE REDACTION

Thierry Mestre

MAQUETTE ET PAO

Thierry Mestre,

Jean-Sylvain Lassale

COMITE DE REDACTION

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

FLASHAGE

Cadet Photo, Paris 9e.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITE

Athènes (Isabelle

Ganne)

3, bd Richard-Lenoir

75011 Paris.

Tél: (1) 40.26.01.14

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education

ationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél: (1) 40.03.37.00

Fax: (1) 42.02.50.97

Minitel 3615 CFDT*SGEN

PETITES ANNONCES

ANNONCES GRATUITES POUR LES ADHÉRENTS (JOINDRE LA BANDE-ADRESSE DE PROFESSION EDUCATION), PAYANTES POUR LES AUTRES: 30 FRANCS LA LIGNE DE TRENTÉ SIGNES.

■ Roquebrune, Cap Martin (06). Loue studio, 4 personnes, tout confort, garage, piscine. Accès direct à la mer. Février, mai, semaine ou quinzaine. Tél : 20.24.91.19

■ Pralognan la Vanoise (73), location semaine, été/hiver, proximité pistes, park. Tél : 50.01.10.51

■ Guadeloupe, Baie Mahault, loue toutes périodes, bel appartement T2, la semaine 1 500 F. Tél : Mme Méclot 19 (590) 26.78.77. (journée) - 19 (590) 26.16.44. (soir)

■ Avendre, fermette pierres, 120 m² habitable, terrain 800 m², grandes dépendances, altitude 600 m, grand calme et panorama. Région Bourgogne sud, canton de Chauffailles (71). Tél : 74.00.07.07 (le soir)

■ Nyons (26), collègue vend dans belle résidence calme, F2 ensoleillé, cave, parking. Tél : 79.81.14.74

■ 7 Laux (38), F2 cab., 6 pers., balcon, pied piste, fond /alpin, toutes périodes. Tél : 50.42.42.13

■ Luchon (31), T3, 60 m², 5 pers., tout confort, TV, loggia, parking. Pour ski, randonnées, cures. Tél : 56.72.02.51

■ Région Pontivy-Guémené (56), s/scoff (50 km de Lorient), à vendre, maison de campagne rénovée, grand séjour, cuisine, 3 chambres, s.d.b., grenier, chaufferie, sur terrain clos 600 m² (+ potager 600 m²) - 390 000 F. Tél : 97.37.22.89

■ Vends piano quart de queue, noir, marque Schimmel. Très bon instruments sur avis d'expert. Accord et vérification à la charge du vendeur. Encombrement : L.1,50, l. 1,35, H. 0,97. Tél : 39.58.77.67 (le soir)

RECONVERSION DIFFICILE

FRANCOIS, CAMERAMAN

Il soignait des animaux. Aujourd'hui, il les filme. Pour François Virgili, accidenté du travail au Muséum d'histoire naturelle à Paris, la reconversion ne fut pas simple. Chronique de l'inertie administrative.

Le type même de l'accident bête", commente François. "J'ai voulu soulever un quartier de viande, environ 70 kilogrammes, pour le suspendre dans la chambre froide. J'ai raté le crochet et mon dos, en déséquilibre, n'a pas résisté". Verdict : hernie discale. Aujourd'hui, François Virgili, ex-soigneur d'animaux à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle à Paris (1), n'approche plus ses bêtes que par les films vidéo qu'il réalise pour le Muséum.

Une reconversion bien problématique. Car après un arrêt de travail de plusieurs mois, la reprise commence par trois semaines sans affectation précise : "Sans local, assis... dans les douches, je déprimais à ne rien faire", se souvient François.

Ses supérieurs lui proposent alors de travailler au service muséographique qui n'a, vérification faite, besoin de personne. "Vous n'avez qu'à écrire des textes sur les animaux", lui demande-t-on ensuite. Sans objectif plus précis, François préfère la dérision : il écrit un poème sur l'ours. "Le seul poème de ma vie", ironise-t-il encore aujourd'hui. L'idée de lui confier le rangement de la bibliothèque ne tiendra



François Virgili: "Mieux vaut éviter de confier trop longtemps les tâches les plus physiques aux mêmes soigneurs."

pas plus longtemps... De cette longue période où ses supérieurs hiérarchiques n'ont jamais vraiment réfléchi à l'aménagement de son poste de travail, François garde une certaine amertume. "J'étais le troisième soigneur d'animaux accidenté. Mon entêtement, le soutien de beaucoup de mes collègues de travail et du Sgen-CFDT ont payé", observe ce militante.

UN NOUVEAU SERVICE A LA MENAGERIE

Ses deux compagnons d'infortune sont, en effet, reclassés. Aujourd'hui équipé de son matériel vidéo, François alimente une banque de données sur le comportement animal et les techniques d'élevages.

Un service qui n'existe pas à la ménagerie. "Je prends plaisir à ce travail", se réjouit le nouveau caméraman. Car à travers son objectif, François garde le contact avec les animaux dont il avait la charge : "Une relation de respect mutuel, à l'opposé de celle qui se lie avec les animaux domestiques", explique-t-il.

Seule ombre au tableau : un stage de formation sur les techniques de l'image et du montage lui a été refusé. Il lui reste à... se débrouiller. Vous avez dit "gestion des ressources humaines"?

Thierry Mestre

(1) Le Muséum d'histoire naturelle dépend, comme d'autres musées, du ministère de l'Education nationale.

PROFESSEURS DE LP

SECOND DEGRE

Stagiaires PLP en IUFM

Intégrations et hors classe

Depuis le début de l'année scolaire, les professeurs stagiaires de lycée professionnel questionnent les directeurs et les gestionnaires de l'IUFM pour connaître le montant des indemnités de stage qu'ils percevront.

Face au flou des réponses de l'administration, ils se sont déplacés plusieurs fois au ministère pour obtenir des engagements fermes. Le 5 novembre, avec le soutien des organisations syndicales, dont le Sgen-CFDT, ils ont obtenu, pour l'année scolaire 1991/1992, une indemnité égale à celle versée précédemment aux stagiaires en ENNA. Une circulaire ministérielle lèvera toute ambiguïté et permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux versements de cette indemnité.

RETRAITE

Une brochure rééditée

Le groupe "pension retraite" du Sgen-CFDT a mis à jour la brochure "La retraite se prépare dès l'entrée en fonction" (10^e édition, juillet 1991). Son prix est de 20 F. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre syndicat local, ou la commander au Sgen-CFDT, secteur communication, 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19.



Listes d'aptitudes à l'intégration et accès à la hors classe : la parution des circulaires au BO est différenciée mais les textes sont connus des recteurs. La date limite de dépôt des candidatures est impérative : 21 décembre 1991.

- Des nouveautés pour le décret de 1972 en documentation et technologie : peuvent faire acte de candidature les titulaires d'une des licences figurant sur la liste de l'arrêté de janvier 1989. Mais en technico, les candidats doivent pouvoir faire état d'une reconversion validée par l'inscription générale.

- Des nouveautés pour le décret de 1989 : les titularisations seront décidées "sur proposition des inspecteurs". Cela veut-il dire qu'une inspection sera nécessaire ? Le Sgen-CFDT est opposé à cette mesure.

- Attention : pas de candidature minitel pour l'accès au corps de profs d'EPS et des CPE (pour les CE).

Conseillers pédagogiques

- Indemnité équivalente à celle perçue précédemment pour l'encadrement des stages en responsabilité : 250 francs environ par stagiaire et par semaine (pour onze semaines).

- Indemnité analogue pour encadrer les stages de pratique accompagnée : cinq heures par groupe accueilli.

- Aucune rémunération prévue pour l'accueil des groupes dans les classes.

- Les propositions du ministère sont imprécises car les tâches censées être ainsi rémunérées sont loin d'avoir été définies. Aucune décharge de service n'est prévue pour permettre une réelle articulation entre la formation théorique et les pratiques de terrain.

PERSONNELS TECHNIQUES/SANTE/SOCIAUX	PREMIER DEGRE
<p>Elections professionnelles</p>  <p>31mars 1992: les élections concernant les assistantes sociales serviront de test, six mois après le mouvement mené cet automne.</p> <p>Le 31 mars 1992, les personnels techniques/santé/sociaux devront élire leurs représentants aux commissions administratives paritaires académiques et nationales (Capa et CAPN). Chaque organisation syndicale présente des listes de représentants qui auront pour mission de défendre les intérêts des personnels. Ces commissions paritaires sont composées pour moitié des membres de l'administration et pour moitié des organisations syndicales.</p> <p>Il est très important que le Sgen-CFDT soit largement représenté, l'objectif étant de présenter des listes dans toutes les académies. Ces élections auront lieu dans les anciens et les nouveaux corps. Sont concernés :</p>  <p>■ Les personnels techniques (dits de service)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux corps : les ouvriers d'entretien et d'accueil (grade unique) ; les ouvriers professionnels (deux grades) ; les maîtres ouvriers (deux grades) ; - Anciens corps : les agents de service et agents chefs (trois grades) ; les ouvriers professionnels (un grade). Les grades des OP2 et OP3 seront intégrés dans le nouveau corps des OP. <p>■ Personnels techniques de labo :</p> <p>Selon nos informations, les élections concernant les personnels techniques de laboratoire des établissements du second degré se dérouleront au même moment. Elles seront organisées selon les anciens corps. Ces commissions nouvellement constituées resteront compétentes jusqu'à la formation des nouvelles CAP correspondant aux nouveaux corps.</p> <p>■ Assistantes sociales :</p> <p>Les élections auront lieu également le 31 mars 1992, selon un mixage entre anciens et nouveau corps dont nous ne connaissons pas encore les éléments.</p> <p>■ Infirmières :</p> <p>Pas de renouvellement des CAP prévu en 1992.</p>	<p>Versement de l'IJSSR</p> <p>Le transfert des cours du samedi au mercredi matin provoque ici où là des situations inégalitaires entre titulaires-replaçants quant au versement de l'IJSSR. Ainsi, en Charente, l'accueil du remplaçant s'effectue le samedi ou le mercredi matin précédent le départ en stage de formation continue d'une semaine. Dans le premier cas, l'IJSSR est comptée du samedi au vendredi suivant inclus, soit sept jours. Dans le second, elle est comptée du lundi au vendredi, soit pour cinq jours. Aussi avons-nous demandé au ministère d'intervenir pour que l'indemnisation se fasse conformément à l'esprit des textes, c'est-à-dire sur la base de sept jours. C'est maintenant acquis : une circulaire ministérielle va recommander aux inspecteurs d'académie d'indemniser les remplaçants sur la base la plus favorable.</p> <p>MINITEL 3615 CFDT*SGEN VOS DROITS, DES INFOS, UN PLUS POUR VOUS DEFENDRE</p> <p>Campagne factures</p> <p>La campagne "factures" pour le remboursement des frais de déplacement des personnels du premier degré en mission est lancée. A titre d'exemple, l'inspecteur d'académie d'Orléans-Tours a écrit, le 3 octobre 1991, à un conseiller pédagogique : "Nos crédits de fonctionnement ayant été amputés, (...) nous vous informons qu'à compter du 10 octobre 1991, je ne serai plus en mesure de payer vos frais de déplacement..." Pensez à renvoyer vos "factures" au Sgen-CFDT de votre département.</p> <p>Suppléants éventuels</p> <p>La sortie tardive des textes ministériels permettant d'organiser le concours interne 1991 ouvert aux suppléants en exercice a créé une situation insupportable. Le concours s'est déroulé non pas en juin, comme par le passé, mais en septembre voire en octobre dans certains départements. Aussi, les candidats reçus ont-ils été rétribués comme suppléants du 1er septembre 1991 jusqu'à la date de publication des résultats du concours (soit 5 300 F</p> <p>mensuels) alors qu'ils auraient dû être considérés comme élèves-instituteurs dès le 1er septembre 1991 et donc rétribués comme tels (soit 5 700 F mensuels plus l'équivalent de l'indemnité logement). Nos multiples interventions ont permis de réparer cette injustice : le ministère s'est engagé, par une lettre à la fédération datée du 20 novembre 1991, à ce que tous les suppléants reçus soient payés comme élèves-instituteurs dès le 1^{er} septembre 1991.</p> <p>Indemnité de logement</p> <p>Depuis que les modalités de versement de l'indemnité logement ont été modifiées, les instituteurs qui changent de poste doivent attendre entre trois et sept mois la régularisation de leur situation. Lorsqu'un instituteur arrive dans une commune, l'inspection académique en informe ladite commune qui indique si elle a proposé ou non un logement à l'intéressé. Cela permet ensuite de déterminer, via la préfecture, si l'instituteur percevra l'indemnité logement, à charge pour les services de l'inspection académique de mandater son versement. La procédure est lourde :</p> 

JEAN-LUC EINAUDI

Deux, voire trois cents personnes, pour la plupart Français musulmans d'Algérie, ont été torturés puis assassinés par la police française. Pourtant, jusqu'à la sortie de votre livre et la "une" de *Libération*, peu de gens connaissaient cette terrible ratonnade du 17 octobre 1961.

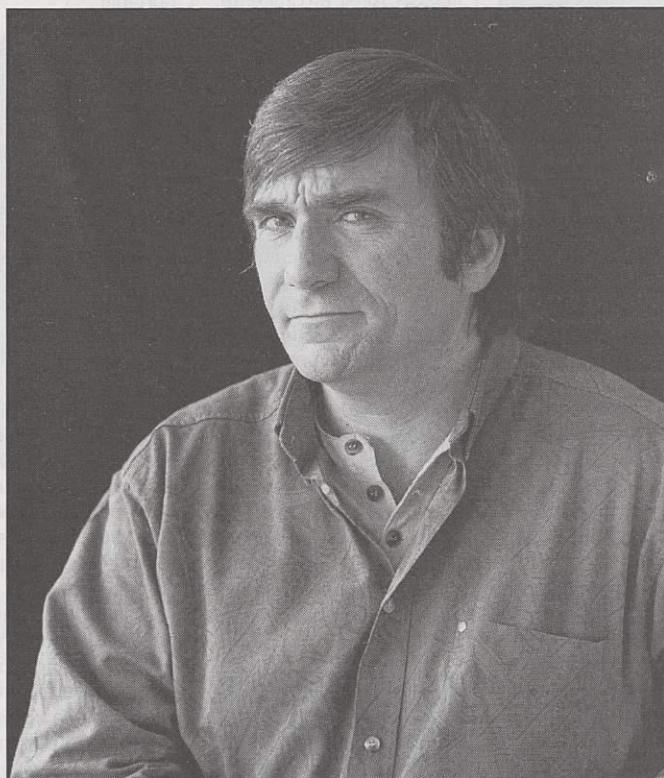
Il y a eu très peu de témoins directs de ce qui, pour moi, relève du crime contre l'humanité. De nombreux corps ont été jetés, de nuit, dans la Seine et des personnes ont été tuées dans des centres de détention (Palais des sports, en particulier). Les plus hautes autorités de l'époque ont couvert ces crimes. Roger Frey, alors ministre de l'Intérieur, ne disait-il pas, voilà peu encore, qu'il n'y avait eu que deux morts !

Mais des journalistes ont assisté à certains faits, des médecins ont soigné des blessés, des torturés. Comment expliquer cette occultation ?

Il faut se replacer dans le contexte de l'époque. En 1961, régnait en France un climat de terreur à l'égard de tout opposant politique, particulièrement du PCF ou du PSU. L'OAS était aussi un moyen bien pratique pour masquer les responsabilités de l'Etat. Les Parisiens, témoins de ces scènes de violence, ne se sont pas beaucoup émus. Ce n'étaient "que" des Arabes !

Guy Mollet, élu en 1956 sur un programme de paix, avait fait voter-y compris par le PCF en mars 1956, les pouvoirs spéciaux qui seront confiés à Lacoste. La torture se développait, l'opinion française réagissait faiblement. Les relations entre communautés étaient peu développées. Qui se souvient, aujourd'hui, des immenses bidonvilles de Nanterre ? Même dans les entreprises, le racisme am-

17 octobre 1961. Ratonnade sans précédent à Paris. Plus de deux cents morts, des milliers de "passages à tabac". Silence pendant trente ans. Il aura fallu le livre de Jean-Luc Einaudi, pour que surgisse enfin un épisode peu glorieux de l'histoire de la décolonisation algérienne. Un ouvrage qui laisse songeur sur notre capacité -sélective- d'indignation.



John Foley/OLYMPIC

Jean-Luc Einaudi : "Les fils et petits-fils de harkis ou de militants du FLN se heurtent au même problème que leurs parents : le délit de faciès."

biant mettait à mal la solidarité entre travailleurs autochtones et immigrés.

Mais c'est dans la police parisienne que ce racisme était le plus exacerbé. Une partie de celle-ci avait participé à la rafle du Vel d'Hiv, en 1942. En 1961, sous les ordres de Maurice Papon, préfet de police de Paris, elle pouvait se laisser aller à tous les débordements, assurée d'être couverte par ses supérieurs.

Notons aussi le rôle joué par la force de police auxiliaire, constituée d'environ six cents supplétifs, essentiellement des algériens encadrés par des

officiers français. "Spécialisée" dans la pratique de la torture, elle opérait le plus souvent dans des hôtels réquisitionnés.

Etat de guerre en Algérie, présence de nombreux travailleurs en métropole : y-a-t-il eu des attentats ?

En fait, relativement peu : soixante policiers tués entre 1958 et 1961. Ces attentats visaient, en général, des responsables de services à l'encontre d'Algériens.

Pour la direction du Front de libération nationale (FLN) en

France, il n'était pas question de développer la guerre sur le territoire métropolitain. Les 400 000 travailleurs algériens en France assuraient 80 % des ressources du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPAR) et la fédération de France avait le rôle de trésorier de l'organisation. Il faut rechercher l'origine de la manifestation pacifique du 17 Octobre dans l'instauration d'un couvre-feu à l'encontre des seuls Français musulmans d'Algérie. Outre son caractère anti-constitutionnel, ce couvre-feu sélectif était raciste. La chasse au faciès était ouverte. Les policiers pouvaient, sans encombre, s'en donner à cœur joie contre tous ceux qui avaient la peau trop bronzée ou les cheveux trop bruns.

Partout en Europe, l'extrême droite relève la tête. Un même bouc émissaire, cause supposée de tous nos maux, l'immigré. Votre livre peut-il contribuer à enrayer la montée Le Peniste ?

La recherche de la vérité contribue à la lutte contre l'extrémisme. En 1962, Laurent Schwartz avait rédigé un texte contre la torture, en tirant les leçons en matière d'éducation. Mon livre, quant à lui, est un travail d'enquête, pour que s'établisse une mémoire. Les faits ne sont plus aujourd'hui contestés. Mais trente ans après, les fils et petits-fils de harkis ou de militants FLN, se heurtent au même problème que leurs parents : le délit de faciès. Le pari, aujourd'hui, c'est la reconnaissance de l'homme. Et les enseignants ont, dans cette affaire, un rôle considérable à jouer.

Propos recueillis par Liliane Campens et Jean-François Rossard.

La bataille de Paris, 17 Octobre 1961, Jean-Luc Einaudi, Editions Le Seuil, 130F.

ECONOMIE

&

STATISTIQUE

REVUE MENSUELLE DE L'INSEE

REFLEXION

Alors que Michel Rocard a promis pour le printemps prochain l'ouverture d'un « Grenelle » des retraites, l'offensive des partisans de la retraite par capitalisation prend une ampleur nouvelle.

POINT DE VUE

LA RETRAITE PAR CAPITALISATION UNE NOUVELLE GNE MAGINOT ?

— COMMERCES —

Les banlieues moins équipées que la campagne

NUMERO
SPECIAL

FRANCE - ALLEMAGNE

N° 246-247

Les performances comparées
des deux économies

L'unification allemande, un an après

144 pages

En vente dans les Observatoires Économiques Régionaux de l'INSEE : 84 F
et par correspondance (voir ci-dessous)

PRODU

A LA RECHERCHE DU SACRÉ

BON DE COMMANDE A RETOURNER A INSEE CNGP - AMIENS BP 2718 - 80027 AMIENS CEDEX

Veuillez enregistrer ma commande du numéro
246-247 "d'ECONOMIE ET STATISTIQUE"
au prix de 94 F

Veuillez enregistrer mon abonnement à
"ECONOMIE ET STATISTIQUE"
pour un an (11 numéros) au prix de :

France : 390 F Etranger : 488 F
 Etranger avion : 598 F
(tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.91)

Nom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal Commune : _____

Pays : _____

Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'INSEE

Date : _____ Signature : _____

sur les causes du déficit commercial, un
vient éclairer le débat: la productivité par
le progrès technique s'est ralenti depuis 1985.

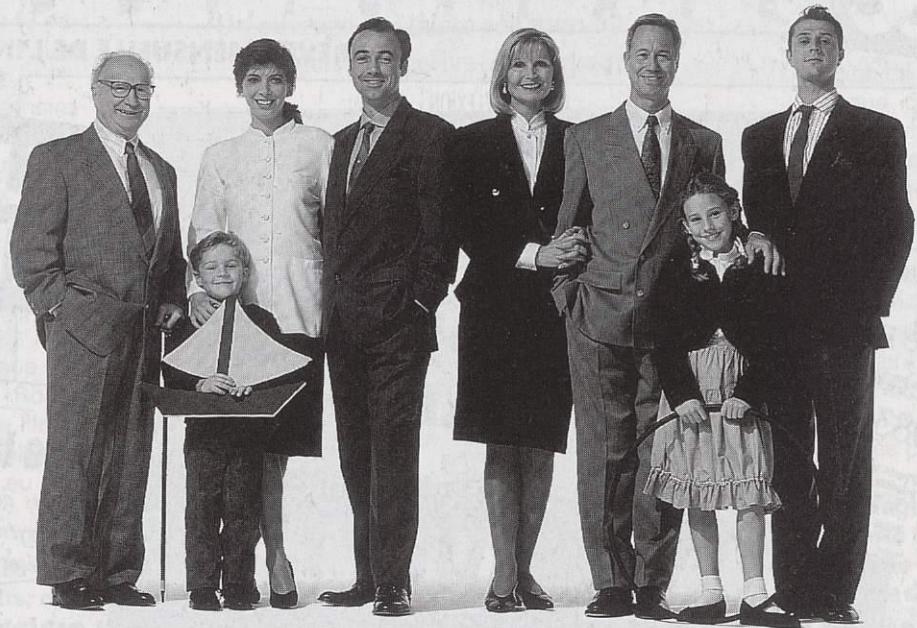
A première vue, l'affirmation semble
inraëmbiable. Car, avec des hauts
et des bas, la productivité a fait en
France des bonds spectaculaires de
puis deux siècles. C'est vrai pour la
« productivité du travail »: une heure
de travail en 1990 produit vingt-cinq
fois plus qu'une heure en 1830. Et c'est
vrai aussi pour ce que l'on appelle
l'« éfficacité technique ».

progressé en moyenne de 0,5% par an
de 1973 à 1979, puis est resté stable
jusqu'en 1983, avant de chuter de
1,3% entre 1983 et 1989.

Mais l'Insee souligne que la crois-
sance d'une économie s'explique

insee
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

“POUR PRÉPARER L'AVENIR,
ON NE SE PRIVE DE RIEN
SURTOUT PAS DE LA PRÉFON.”



PRÉFON, LA RETRAITE
INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLE
INTÉGRALEMENT GARANTIE

PRÉFON

Retraite. Epargne. Décès. Dépendance

95, rue de Courcelles - 75017 Paris - Tél.: 42.27.51.84 - Minitel 3615 Code PRÉFON

Agence KAP

PRÉVOIR AUJOURD'HUI ET RÉALISER DEMAIN